

Communiqué de presse du 6 octobre 2013

20 ans d'engagement pour la protection de la jeunesse

Il y a 20 ans, en juillet 1993, l'**initiative fédérale «Pour une Jeunesse sans drogue»** a été déposée à Berne après la récolte de plus de 140'000 signatures en tout juste 6 mois. La même année encore, l'association «Jeunesse sans drogue» a été créée pour soutenir les buts de cette initiative.

Suite à la propagande massive du lobby abolitionniste, soutenu notamment par la conseillère fédérale Ruth Dreifuss (œuvrant actuellement pour la légalisation mondiale des stupéfiants!) et la plupart des médias, cette initiative a malheureusement été refusée lors de la votation fédérale de 1997. Nous sommes convaincus que l'ancrage dans la Constitution fédérale des **but**s sensés de cette initiative visant **directement l'abstinence de la drogue** aurait pu **empêcher énormément de souffrances humaines**.

Permettez-nous de vous rappeler le texte de cette initiative:

«La Constitution fédérale est complétée comme suit:

Art. 68bis (nouveau)

¹En matière de lutte contre la toxicomanie, la Confédération mène une politique stricte, visant directement à l'abstinence.

²Elle prend, par voie législative, toutes mesures propres à restreindre la demande de stupéfiants et le nombre de consommateurs, à soigner la toxicodépendance, à réduire les dommages sociaux et économiques dus à la consommation de stupéfiants et à combattre effectivement tout trafic illicite.

³Pour protéger la jeunesse de la toxicomanie, la Confédération s'oppose à toute consommation de stupéfiants et mène une politique de prévention active qui renforce la personnalité de l'individu.

⁴La Confédération encourage et soutient l'application des mesures propres à assurer le sevrage physique, la désintoxication durable et la réinsertion sociale des toxicomanes.

⁵La distribution de stupéfiants est interdite. Sont réservées les applications strictement médicales, à l'exclusion de l'utilisation d'héroïne, d'opium à fumer, de cocaïne, de cannabis, d'hallucinogènes et de substances analogues.»

Depuis le refus de cette initiative, on a **abandonné le but de l'abstinence** dans la prise en charge des toxicomanes. La remise de stupéfiants par l'Etat est malheureusement devenu «courant normal» et est présenté comme «thérapie» prise en charge par les caisses-maladies. Parallèlement, la grande majorité des centres thérapeutiques suisses visant l'abstinence ont dû abandonner leurs activités bénéfiques faute de soutien.

Les prises de positions de notre association concernant les **conséquences physiques et psychiques néfastes de la consommation de drogues** sont régulièrement **confirmées par de nouveaux résultats scientifiques**. Il n'y a toujours pas de raison sensée d'abandonner le but d'une vie sans drogue, **c'est-à-dire la guérison des personnes dépendantes de la drogue**.

L'association «Jeunesse sans drogue» continuera aussi à l'avenir à **s'engager en faveur de la protection de la jeunesse en informant sur les nombreux dangers des différentes drogues et en soutenant les institutions thérapeutiques visant l'abstinence**.

Toni Bortoluzzi
Conseiller national
Président de l'association

Jean-Paul Vuilleumier
Secrétaire de l'association